

## Dispositifs et structures au service des Elèves à Besoins Educatifs Particuliers

| NOM  | Cadre   | OÙ ?  | COMMENT ?   | POUR QUI ?  | OBJECTIFS   | MODALITÉS                          |
|--|---|---|---|---|---|------------------------------------|
| <b>Education Nationale</b>   |   |   |   |   |   |                                    |
| <b>Ateliers Relais</b>   | Circulaire du 19/02/2021<br>NOR : MENE2105909C          | Collège Jules Vallès (Puy-en-Velay)<br>Collège du Monteil (Monistrol/Loire) | Demande proposée par le <b>collège</b> d'origine, affectation suite commission. | Élèves en rupture avec les <b>règles de vie sociales et/ou scolaires</b>  | Favoriser la resocialisation et la rescolarisation                                      | Un accueil temporaire              |
| <b>EREA</b><br>(établissements régionaux d'enseignement adapté)                                  | Circulaire 2017-076 du 24/04/2017<br>NOR : MENE1711904C | Brioude   | Orientation par la <b>CDOEASD ou la CDAPH</b>                                   | Élèves en grande <b>difficulté sociale</b> avec <b>difficultés scolaires graves</b> et persistantes   | Accompagnement pédagogique et éducatif<br>Accéder à une formation diplômante.           | Collège/lycée                      |
| <b>SEGPA</b><br>(Section d'enseignement général et professionnel adapté)                         | Circulaire 2015-176 du 28/10/2015<br>NOR : MENE1525057C | Brives-Charensac<br>Le Chambon/Lignon<br>Yssingeaux<br>Monistrol            | Orientation par la <b>CDOEASD ou la CDAPH</b>                                   | Élèves avec <b>difficultés scolaires graves</b> et persistantes   | Accéder à une formation diplômante.   | Au sein du collège                 |
| <b>ULIS 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré</b><br>(Unités Localisées d'Inclusion Scolaires ) | Circulaire 2015-129 du 21/08/2015<br>NOR : MENE1504950C |   | Orientation par la <b>CDAPH</b>   | Les élèves bénéficiant du dispositif Ulis sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre au sein de la classe de référence, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements sur le dispositif. | Un enseignement adapté dans un dispositif ouvert  | Au sein des écoles et des collèges |
| <b>RASED</b>   | Circulaire 2014-107 du 18/08/2014<br>NOR :              |   | Après rédaction d'un PPRE et en concertation avec l'équipe                      | Élèves présentant des <b>difficultés d'apprentissage et/ou d'adaptation</b>   | Analyser les situations, apporter son expertise, exercer un rôle de personne ressource. | A l'école                          |

|   |  |  |  |  |   |   |
|---|--|--|--|--|---|---|
|   | MENE1418316C   |  | <b>pédagogique</b>   |  |   |   |
| <b>Pôle ressource</b>   | Circulaire 2014-107 du 18/08/2014 NOR : MENE1418316C |  | Outil d'analyse des réponses apportées de l'école au pôle ressource  | Analyse les situations les plus complexes (élèves en danger, risque de rupture, ...)   | Apporter une réponse concertée. Accompagner les équipes pédagogiques à la gestion des situations complexes.   |   |
| <b>EFIV</b><br>(enfants de familles itinérantes et de voyageurs )     | Circulaire 2012-142 du 02/10/2012 NOR : REDE1236611C |  | En lien avec l' <b>équipe pédagogique</b>  | Élèves de familles <b>itinérantes et de voyageurs</b>  | Faciliter et améliorer le parcours scolaire au sein des classes de référence.   | A l'école   |
| <b>EANA</b><br>(élèves allophones nouvellement arrivés)               | Circulaire 2012-141 du 02/10/2012 NOR : REDE1236612C |  | En lien avec l' <b>équipe pédagogique</b>  | Élèves <b>allophones</b> nouvellement arrivés  | Faciliter et améliorer le parcours scolaire au sein des classes de référence  | A l'école   |
| <b>APADHE</b><br>(Aide Pédagogiques à Domicile à l'Hôpital à l'École) | Circulaire 2020-703 du 03/08/2020 NOR : MENE2020703C |  | Le directeur d'école, le chef d'établissement scolaire, la famille, ou toute autre personne concernée par la scolarité et la santé de l'élève saisit le coordonnateur de l'Apadhe. | Tout élève inscrit dans une école ou un établissement d'enseignement scolaire du 1er ou du 2d degré, lorsque, pour raison de santé physique ou psychique, dont les accidents, ainsi qu'en cas de maternité, sa scolarité risque d'être interrompue pour une période minimale de deux semaines consécutives (hors vacances scolaires) ou, pour les maladies évoluant sur une longue période, trois semaines discontinues. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir à l'enfant ou l'adolescent empêché pour raison de santé la poursuite de sa scolarité, dans son lieu de vie, à domicile, à l'école ou en établissement de santé ;</li> <li>- Limiter les ruptures dans les parcours de scolarisation des élèves ;</li> <li>- Optimiser les liens entre la famille, l'élève, les professionnels de l'école et les acteurs du soin ;</li> <li>- Permettre à l'élève de bénéficier d'adaptations pédagogiques adaptées à ses besoins, hors Pap ;</li> <li>- Maintenir et faciliter le lien social de l'enfant avec sa classe, élèves comme adultes ;</li> <li>- Anticiper un retour de l'élève en classe dans les meilleures conditions au regard de ses besoins ;</li> <li>- Permettre un accompagnement pédagogique renforcé si nécessaire après son retour en classe en cas de reprise progressive.</li> </ul> | Intervention des enseignants à domicile, à l'hôpital mais aussi au sein de l'établissement de référence |

| Etablissements Médico-sociaux  |   |                                 |   |  |  |
|--|---|---------------------------------|---|--|--|
| <b>DITEP</b><br>(Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques) | Couverture départementale   | Orientation par la <b>CDAPH</b> | Troubles du caractère et du comportement  | Permettre de retrouver sa place en milieu ordinaire et/ou auprès de sa famille.  | En ambulatoire, accueil de jour, ou internat<br>Scolarisation en dispositif intégré, externalisé ou en milieu ordinaire  |
| <b>IEM</b><br>(Institut d'Éducation Motrice)   | Saint-Hostien   | Orientation par la <b>CDAPH</b> | Déficience motrice importante.  | Établissement médico-social qui propose des prises en charge pour les enfants et adolescents sujets à une déficience motrice importante afin de les accompagner dans leur intégration familiale, sociale et professionnelle. | En ambulatoire, accueil de jour, ou internat.<br>Scolarisation en dispositif intégré, externalisé ou en milieu ordinaire |
| <b>IME</b><br>(Instituts Médico-Educatifs)   | La Chaise-Dieu<br>Le Chambon sur Lignon<br>Vergongheon<br>Le Puy-en-Velay | Orientation par la <b>CDAPH</b> | Déficience intellectuelle avec troubles associés.   | Un accompagnement adapté favorisant la participation à la vie en société   | En ambulatoire, accueil de jour, ou internat.<br>Scolarisation en dispositif intégré, externalisé ou en milieu ordinaire |
| <b>SESSAD</b><br>(Service d'éducation spéciale et de soins à domicile)                       | Service ambulatoire généralement adossé à un IME ou un DITEP.             | Orientation par la <b>CDAPH</b> | Déficiences intellectuelles avec troubles associés ou Troubles du caractère et du comportement. | Apporter des soins au plus près de l'enfant et garantir la cohérence des parcours  | Interventions dans le lieu de vie de l'élève (école/ maison)   |
| <b>SSESD</b><br>(Service de Soins et d'Education Spécialisés à Domicile)                     | Compétence départementale   | Orientation par la <b>CDAPH</b> | Déficience motrice avec troubles associés dont dyspraxie.                                       | Apporter des soins au plus près de l'enfant et garantir la cohérence des parcours  | Interventions dans le lieu de vie de l'élève (école/ maison)   |
| <b>SSEFS</b><br>(Services de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation)          | Compétence départementale   | Orientation par la <b>CDAPH</b> | Déficience auditive<br>Déficience grave de la communication                                     | Apporter des soins au plus près de l'enfant et garantir la cohérence des parcours  | Interventions dans le lieu de vie de l'élève (école/ maison)   |
| <b>UEEA</b><br>(Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme)                                    | Vals près le Puy  | Orientation par la <b>CDAPH</b> | Troubles du spectre de l'autisme (TSA)  | Un enseignement adapté dans un dispositif ouvert   | Implantée dans un établissement scolaire   |
| <b>UEMA</b><br>(Unité d'Enseignement Maternelle Autisme)                                     | Espaly St Marcel<br>Monistrol/Loire                                       | Orientation par la <b>CDAPH</b> | Troubles du spectre de l'autisme (TSA)  | Un enseignement adapté dans un dispositif ouvert   | Implantée dans un établissement scolaire   |

| Autres accompagnements                                   |   |                        |  |   |                        |
|--|---|------------------------|--|---|------------------------|
| <b>CMP</b><br>(Centre Médico-Psychologique)              | Brioude<br>Monistrol<br>Le Puy-en-Velay | Démarche de la famille | Élèves en <b>difficulté psychique</b>  | Unités d'accueil et de coordination pour des soins psychiatriques en milieu ouvert, offrant prévention, diagnostic, soins ambulatoires et interventions à domicile.   | Dans un centre de soin |
| <b>CMPP</b><br>(Centre médico-psychopédagogique)         | Brioude<br>Monistrol<br>Le Puy-en-Velay | Démarche de la famille | Élèves avec <b>difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement</b>                           | Lieu d'écoute, de prévention et de soins, s'adresse aux enfants et aux adolescents jusqu'à 20 ans qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage, ou des troubles du comportement, en famille ou à l'école. Il participe ainsi à une meilleure inclusion des élèves en difficulté. | Dans un centre de soin |
| <b>DEFI</b>  | Le Puy                                  |                        | Jeunes en <b>rupture scolaire ou professionnelle</b>   | Remobilisation scolaire et professionnelle des jeunes pour leur permettre l'acquisition ou la pré-acquisition des savoir-être et des savoir-faire pour mener à bien un projet pédagogique et individuel au service de l'insertion et de la formation professionnelle.   | Accueil de jour        |
| <b>CAMSP</b><br>(Centre d'action médico-sociale précoce) | Bioude<br>Vals-près-le-Puy              | Démarche de la famille | jeunes enfants de <b>moins de 6 ans</b> avec difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement | Accompagnement par une équipe pluridisciplinaire  | Dans un centre de soin |

| Equipes mobiles  |                           |   |  |  |  |
|--|---------------------------|---|--|--|--|
| <b>EMAS</b><br>(Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation)        | Compétence départementale | A la demande des enseignants sous couvert de l'IEN/du chef d'établissement. | Elèves en situation de handicap non accompagné par un ESMS avec risque de déscolarisation. | Proposer des actions de sensibilisation et fournir des ressources pour répondre aux besoins des EBEP | Intervention auprès des enseignants  |
| <b>EMA</b><br>(Equipe Mobile Autisme)                            | Compétence départementale | A la demande des familles et/ou des enseignants                             | Troubles du spectre de l'autisme (TSA)   | Faciliter l'intégration ou le maintien dans le milieu de vie des personnes avec autisme.             | Interventions dans le lieu de vie de l'élève (école/maison)                            |
| <b>Equipe Mobile de Psychiatrie enfant et adolescent (EMPEA)</b> | Compétence départementale | A la demande des familles et/ou de l'infirmière ou médecin scolaire         | Elève en souffrance psychologique  | Améliorer la prévention, le repérage et l'orientation des élèves en souffrance psychologique         | Interventions sur RDV au Centre hospitalier Ste Marie sur le pôle enfant et adolescent |